

SPECIAL CHÊTELONS

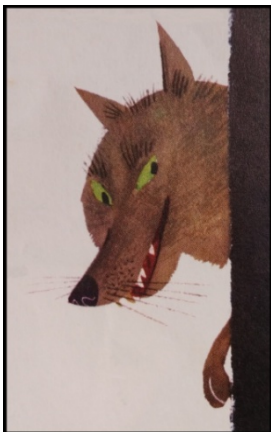
(Parcelle 61)

Il y a bien un loup dans la forêt du Gâvre !!!

Voir notre dossier en page Infos :

<https://www.amisforetgavre.com/infos>

SPECIAL CHÊTELONS



Loup y es-tu ?

Un loup dans la forêt du Gâvre ?!

Bigre ! L'on s'en doutait, mais quand même...

Comme le dit l'adage bien connu : « Quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup ».

Alors, on est allé voir sur place, parce qu'un flou (pas très artistique) semblait régner autour de cette affaire d'arbres à abattre, un flou qu'il fallait d'urgence tirer au clair.

Non, décidément, tout cela n'était pas très clair et pas très convaincant. Et on confirme : il y avait bien un loup, ou (pour le dire autrement) on nous a monté un (gros) bateau, histoire de bien nous... mener en bateau et de nous faire prendre des vessies pour des lanternes, car comme le dit cet autre dicton populaire : « Qui veut tuer son chien l'accuse de la rage » !

Gestion *du-ra-ble*, biodiversité, accueil du public, sécurité, sécurité, sécurité...

Résultat : une coupe sanitaire de 86 arbres prévus au départ, 127 déjà abattus dont bien peu de vraiment malades, prétextes à faire main basse sur du « vieux bois » valorisable au prix fort... La face cachée du monde merveilleux de Oui-Oui...

Mais de quoi donc s'agit-il ?

Eh bien tout simplement de la nécessité – supposée, alléguée, assumée – de procéder à **une coupe dite sanitaire dans une parcelle de la forêt du Gâvre, la parcelle 61 ou parcelle des Châtelons**. Il se trouve que cette parcelle n'est pas une simple parcelle parmi d'autres, mais l'une des rares, l'une de seules où les feuillus – chênes et hêtres – sont laissés vieillir, ou du moins (il ne faudrait tout de même pas exagérer) vieillir... un certain temps : au moins, en principe, jusqu'à 270 ans.

Voilà qui est certes un bel âge, mais pour un chêne, cela reste très « petit bras » (ou... petite branche, si l'on préfère), car les chênes peuvent allègrement aller jusqu'à 500 ans, et même assez couramment atteindre, voire dépasser, les 1000 ans ! Quant au hêtre, il peut aller jusqu'à 300 ans, voire même, pour certains individus, concurrencer en âge les chênes.

Qu'est-ce qu'une coupe sanitaire ? L'on comprend bien qu'il s'agit de couper des arbres que l'on aurait souhaité conserver plus longtemps (conserver pour le bénéfice de la biodiversité ? Pour l'agrément du public fréquentant le massif ? Avant tout et surtout, en vérité, pour répondre aux objectifs fixés pour l'exploitation forestière dudit massif...) et de procéder ainsi parce qu'ils sont malades, qu'ils présentent un état de santé qui laisse à désirer (du fait de bactéries, champignons, insectes, parasites et autres empêcheurs de tourner en rond, forcément peu appréciés du forestier), ceci entraînant, à plus ou moins brève échéance, le dépérissement et la mort du sujet atteint. Il s'en suit, nécessairement, une perte en termes de bois exploitable et commercialisable.

Il s'en suit également un risque potentiel de chute de branches ou de troncs. L'ONF, se voulant bon gestionnaire bien sous tous rapports, s'en voudrait vraiment de faire courir des risques inconsidérés à son public varié de visiteurs, promeneurs, randonneurs, champignoneurs, chasseurs et autres usagers en tous genres.

C'est pourquoi l'ONF a décidé de ne pas tergiverser et d'AGIR. Et, avant tout chose, de bien faire les choses en se fendant d'un communiqué, **un communiqué de presse** en bonne et due forme qui peut être considéré comme un modèle du genre, et même comme un petit chef-d'oeuvre de Com à lui tout seul (<https://www.onf.fr/espace-presse/+12e0::foret-du-gavre-coupes-sanitaires-en-parcelle-61.html>).

Car l'on est bien sûr ici dans la Com, cette communication qui s'introduit partout et s'efforce avec plus ou moins d'habileté, ici comme ailleurs, de nous faire prendre ces fameuses vessies pour des lanternes ou de nous faire avaler des couleuvres, c'est selon.

Il faut bien admettre que depuis quelque temps – depuis qu'il a compris que sa politique d'exploitation forestière à outrance, virant à la privatisation de moins en moins larvée et rampante et de plus en plus assumée dans la pratique, ne pouvait que tomber toujours plus sous le feu de critiques forcément de plus en plus percutantes, cohérentes, concertées, généralisées et structurées, émanant de simples citoyens comme d'associations ou d'élus, petits et grands – l'ONF a sensiblement renforcé son effort de communication, singulièrement sur Internet et dans les médias. Il faut bien admettre également que cela implique nécessairement des budgets et des moyens tout à fait conséquents. L'on peut se demander, au passage, qui copie qui, de l'ONF ou de la Fédération nationale des chasseurs, car ces organismes ont tous deux passablement le même genre de problèmes et utilisent peu ou prou les mêmes techniques de contre-feux communicants pour ripoliner leur image.

Pourtant, curieusement et encore trop souvent, alors que telle ou telle association a toutes les peines du monde à obtenir de l'ONF un document essentiel à sa bonne information et à la pertinence de ses actions associatives par rapport à une forêt domaniale donnée – et ce en pleine ère de l'*open data* et bien qu'il s'agisse de documents à caractère public [ou qui devraient l'être] payés par le contribuable – et qu'il lui faille parfois, pour obtenir gain de cause, envisager d'aller jusqu'en Conseil d'Etat, dans le même temps l'ONF n'hésite pas à déverser une multitude de textes, de rapports, de tableaux et de chiffres, en ligne ou sur papier, un flot de données qui vise 1) à bien accréditer et asseoir (si l'on en doutait) l'idée que l'ONF est LE connaisseur et LE gestionnaire incomparable, incontournable et indépassable de la Forêt française, et 2) à impressionner et noyer le lecteur, le citoyen, le militant, l' élu, le décideur, sous la masse des données, une tactique bien connue, ne serait-ce que pour gagner du temps.

A) LA COMMUNICATION A L'ŒUVRE

Que nous dit donc – ou que veut nous dire – la Com déployée dans ce fameux communiqué ?

(<https://www.onf.fr/espace-presse/+12e0::foret-du-gavre-coupes-sanitaires-en-parcelle-61.html>)

1) UNE COUPE INDISPENSABLE POUR LA SE-CU-RI-TE. Tout d'abord, que cette coupe sanitaire annoncée est absolument indispensable. En pareil cas, il n'y a pas à hésiter, le plus

efficace est sans conteste de mettre en avant **les enfants, le risque pour les enfants**. Quel parent – sinon aussitôt taxé d'inconscient et d'irresponsable – voudrait faire courir ou que l'on fasse courir le moindre risque à sa chère progéniture ? Comment aller à l'encontre d'un abattage pour la bonne cause, sélectif et responsable, sur des arbres malades, menaçant à tout moment d'écraser nos bambins de leurs lourdes branches ou de tout leur long ? Tout est dit dans le visuel choisi à dessein (déjà utilisé à la fin du rapport annuel 2018) : une belle ambiance forestière où un groupe de scolaires chemine joyeusement, à la faveur de quelque sortie de terrain (l'on aurait dit naguère pour une leçon de choses...), heureux de découvrir la vraie nature et de profiter du bon air. Un autre cliché, plus rapproché, des bambins à l'arrêt autour de leur professeure des écoles est utilisé sur le site. Hors de question, donc, de mettre en danger de quelque manière que ce soit qui que ce soit, et a fortiori scolaires et enfants de tous âges.

Voilà qui est dit dès le titre, puis répété encore et encore :

COUPES SANITAIRES POUR SÉCURISER

des coupes sanitaires vont être réalisées dans la parcelle 61 **pour sécuriser**

permettront de **sécuriser l'accueil du public**

UNE FUTAIE PATRIMONIALE À ENTREtenir **POUR LA GARDER ACCESSIBLE...**

Leur grand âge diminue parfois leur vitalité et peut **mettre en péril** leur état sanitaire.

Pour **assurer l'accueil en toute sécurité** sur site

des signes de dépérissement **remettant donc en question la mise en sécurité** du site

Pour la sécurité de tous

Préservez notre sécurité et celle des forestiers

S'il y en a qui n'ont pas compris...

2) TRANS-PA-REN-CE. S'il s'efforce, autant que faire se peut et trop souvent encore, de (se) garder les éléments jugés les plus sensibles, délicats, voire « incriminants » (souvent concernant les cubages réellement abattus et sortis, les marchés passés, les revenus tirés des droits de chasse, etc.), ou sinon (on l'a vu), de noyer ces éléments dans la masse et le trop-plein des données, l'ONF est bien décidé à faire passer un discours de transparence – ah, le maître mot ! –, d'accessibilité, de clarté. On vous dit les choses, tout ce qu'il y a à savoir, on vous donne les noms des responsables, les fonctions, les téléphones, les mails, et n'hésitez surtout pas à les contacter et à poser vos questions. On est **à votre disposition**. Puisque l'on joue cartes sur table et que l'on n'a décidément rien à cacher : on vous explique le pourquoi et le comment. On vous donne même, pour localiser facilement la parcelle, un extrait de la jolie carte touristique de la forêt actuellement en usage.

Et l'on n'oublie surtout pas – car l'on fait vraiment tout dans les règles, de manière très responsable – de vous rappeler les règles essentielles pour votre sécurité et celles de tous. A savoir :

Respectons la signalisation des chantiers...

Préservez notre sécurité et celle des forestiers...

Ne vous garez pas devant les barrières en forêt...

Certes, cela va mieux en le disant et il n'est pas inutile de rappeler règles et principes. D'autant que, du même coup, cela permet à l'ONF de souligner sa position de gardien du temple, de bon gestionnaire qui veille au grain et a l'œil sur tout. L'ONF aurait même

tendance à se la jouer un peu, beaucoup « père fouettard » ces derniers temps, en rappelant plutôt vigoureusement les cueilleurs de champignons ou les observateurs du brame des cerfs à leurs devoirs (sans parler de la période du confinement, cette belle période où l'ONF put régner sans partage sur la forêt et poursuivre son œuvre loin de la plupart des regards importuns...). Tout en se gardant bien d'indiquer a) qu'il n'y a guère de champignons à piétiner ou à écrabouiller dans les parcelles de repeuplement – coupes rases et engins forestiers étant assurément davantage les ennemis du champignon que les cueilleurs du dimanche pourtant injustement incriminés à dessein, et b) que s'il convient de ne pas déranger les cerfs en rut, cela ne dérange en rien l'ONF que quasiment tous les jours de la semaine, pendant des mois et des mois et à la période la plus difficile pour les animaux – qu'il vente, pleuve, neige ou gèle – les actions de chasse diverses et variées, à courre (!!!) et à tir, ne cessent de déstabiliser et de déranger (outre les humains) la faune de la forêt, à commencer par les cervidés dont il ne faut pas s'étonner qu'ils soient tentés d'aller voir ailleurs si l'herbe y est plus verte...

3) PE-DA-GO-GIE & GESTION DU-RA-BLE. Puisque ce communiqué ne se veut aucunement un oukase descendu des hautes strates administratives – le logo bien connu de notre république (avec sa devise) et celui de l'ONF figurent tout de même de manière bien visible en en-tête, histoire de bien insister sur le caractère officiel, et s'imposant à tous, de la chose –, mais un document à forte teneur pédagogique et informative entendant démontrer de manière imparable le bien-fondé de ladite coupe sanitaire, le corps du texte se donne la peine d'expliquer avec moult détails ce qu'est cette parcelle 61 où il faut absolument intervenir avant qu'il ne soit tard (« À ENTRETENIR POUR LA GARDER ACCESSIBLE... ») : **LA PARCELLE 61, UN PEUPEMENT ÂGÉ...**

UN « ÎLOT DE VIEILLISSEMENT », C'EST QUOI ?

Eh bien, c'est un petit (oh, tout petit – il s'agit bien d'un îlot !) bout de forêt que les gestionnaires hors pair de l'ONF ont bien voulu volontairement laisser vieillir *au-delà de leur âge d'exploitabilité*.

Les choses sont faites dans les règles, parfaitement encadrées par le document d'**Aménagement forestier** qui est « *la feuille de route de la **gestion DURABLE** des forêts publiques* ».

« Ces spécificités sont naturellement inscrites à l'aménagement forestier de la forêt domaniale du Gâvre qui couvre la période 2008 - 2027. L'aménagement forestier est la feuille de route de la **gestion durable des forêts publiques. Défini par le Code forestier, il donne un cap et les grandes orientations sylvicoles d'une forêt, appartenant à l'Etat ou aux collectivités territoriales, pour une durée de 20 années. Son objectif : **gérer de manière durable** les forêts relevant du régime forestier, pour permettre à la société de bénéficier pleinement de tous les services offerts (production de bois, bien-être, promenade, biodiversité, prévention des risques naturels).**

*Ce plan de gestion précise par exemple les essences à privilégier, les plantations à envisager et la régénération à obtenir. Il quantifie et planifie les récoltes de bois ainsi que les travaux à réaliser, **au regard des enjeux** économiques, sociétaux et environnementaux de la forêt. »*

L'on aurait tout aussi bien pu mettre en gras le mot « économiques », car en réalité c'est, de très loin, le terme qui prime, celui auquel tout est largement subordonné, en dépit des discours, professions de foi et bonnes intentions en tous genres.

Par « au-delà de leur âge d'exploitabilité », il faut comprendre que « **l'âge de renouvellement de cette chênaie a été porté à 270 ans** », pour des chênes qui ont ici (déjà) « entre 210 et 230 ans ». Ce qu'il faut considérer comme un bien bel âge, surtout qu'il ne faut surtout pas oublier que « leur grand âge diminue parfois leur vitalité et peut mettre en péril leur état sanitaire ». Rappelons tout de même ici (voir plus haut) qu'un chêne a une durée de vie moyenne bien supérieure (500-1000 ans) !

4) POUR L'AMOUR DE LA FORET. Mais attardons-nous un peu à présent sur le paragraphe d'introduction de cette partie du communiqué, car il s'agit ni plus ni moins d'une célébration de la forêt et de ses splendeurs. Eh oui, si tant est qu'on en doutât, le gestionnaire forestier a bien un cœur, une sensibilité qui lui fait apprécier, lui aussi, ces merveilles de la Nature. L'on a droit à la forêt-cathédrale, à l'arbre-roi, à « l'essence-mère de la forêt » !

« Au fil des chemins, il faut lever haut son menton pour apercevoir la cime des arbres. Érigés en cathédrales, les chênes et les hêtres (respectivement 49% et 5% des essences) sont rois dans cette forêt. Essence-mère de la forêt, ils sont présents depuis des millénaires et continuent de se renouveler par un ensemencement naturel. »

Mieux encore, voilà que, sur la fin du communiqué, Monsieur le Responsable de l'unité territoriale n'hésite pas, pour la bonne cause, à s'épancher et à dévoiler tout l'amour qu'il porte à cette forêt et à ces vieux arbres.

Sans doute faut-il comprendre qu'il parle là (mais cela vaut pour les deux) de cette autre parcelle de haute futaie, celle du Pilier, en quelque sorte soeur jumelle de la première, que le paragraphe qui précède et le cliché de la pancarte juxtaposée nous invitent à « (RE)DECOUVRIR ». N'ayez crainte, vous ne serez pas déçu(e) ; on est là encore dans le vrai vieux, et un parcours de 3 km a même été prévu, sans parler de la carte touristique disponible en un clic. De quoi patienter sans peine avant de retrouver vos chers Chêtelons, sauvés du désastre et expurgés de tout risque.

« Dès que je suis en forêt, je me sens bien, mais c'est ici que je me sens le mieux ! Eloigné des routes, abrité par les arbres, on entend parfaitement le chant des oiseaux. Les chênes qui approchent les 200 ans sont plus grands ici et leur feuillage dense donne un éclairage tamisé ». On dit d'ailleurs que dans une forêt qui est arrivée à maturité, la lumière n'atteint presque plus le sol. »

Bon, il est vrai qu'aux Chêtelons, l'on était dans les 230-240 ans, tandis qu'au Pilier l'on approche seulement les 200 ans, mais qu'importe, ne mégotons pas, puisqu'on vous le propose si gentiment :

« PROFITEZ-EN POUR (RE)DÉCOUVRIR UN AUTRE ILOT DE VIEILLISSEMENT DU MASSIF... »

Après quoi l'ONF nous réserve l'un de ces slogans dont il a le secret :

« LA FORÊT NOUS PROTÈGE... Ensemble, protégeons-là ! ».

Sans commentaires. Enfin, si, quand même, il va bien falloir, surtout que l'ONF n'entend pas nous quitter sans rappeler (vraiment sans insister...) que « **l'ONF est le premier gestionnaire d'espace naturel en France**. En Pays de la Loire, l'établissement **gère durablement** près de 40 000 hectares de forêt publique. Cette mission vise à répondre aux enjeux à la fois sylvicoles,

environnementaux et sociaux des massifs forestiers, en étroite collaboration avec les acteurs territoriaux. »

En étroite collaboration, vraiment, toujours et en tout lieu ? Au point que même des élus en viennent à se retrouver dans les associations que les habitants se voient obligés de créer un peu partout à travers la France pour sauver ce qui peut encore l'être de leurs forêts dénaturées par la surexploitation...

B) DU MONDE MERVEILLEUX DE OUI-OUI AU DUR PRINCIPE DE REALITE

Après la lecture édifiante et particulièrement instructive de ce communiqué de presse – qui, en accès libre, n'est évidemment pas destiné uniquement à la presse, mais vise bien à une diffusion la plus large qui soit, par l'intermédiaire ou non des journalistes mis à contribution pour diffuser la bonne parole – c'est à regret que nous devons, malgré tout, quitter le monde merveilleux de Oui-Oui et nous confronter au dur principe de réalité (aux « *hard facts* » !).

A la réalité des coupes rases ; des engins qui tassent le sol fragile et créent des ornières boueuses dignes de la *raspoutitsa* ; d'une exploitation qui ne maîtrise plus grand-chose, malgré (et aussi à cause de) toute l'informatique mobilisée, qui prétend s'adapter au changement climatique, mais continue d'enrésiner à tour de bras pour récolter plus vite des arbres qui poussent plus rapidement que les feuillus ; des scieries locales (censées traiter en premier les belles grumes qui sortent) qui n'ont plus grand-chose à se mettre sous la dent et ferment les unes après les autres, les Chinois payant au prix fort et gardant largement la main à l'import comme à l'export ; des employés de l'ONF, de moins en moins fonctionnaires et de plus en plus contractuels (et voilà que l'on s'en prend même à ce qui reste d'officiel sur leur uniforme), qui ne reconnaissent plus leur métier et ont pour beaucoup mal à leur forêt. Leurs arbres se retrouvent en stress climatique et hydrique, et eux en stress administratif et social, et même entrepreneurial.

Les personnels, justement, ont très bien compris ce qui se passe. Ils étaient venus à pied des quatre coins de la France manifester le 25 octobre 2018 à Tronçais (massif classiquement considéré comme le porte-étendard de la forêt française, dont la gestion n'a pourtant, là aussi, rien d'un fleuve tranquille...) (<https://reporterre.net/Une-longue-marche-lance-le-combat-contre-l-industrialisation-de-la-foret>). Et un manifeste a été rédigé : « Pour la forêt française, notre bien commun ». Mais il leur a encore fallu remettre ça le 25 novembre dernier, cette fois en manifestant carrément devant le siège de l'ONF à Paris (<https://reporterre.net/L-Etat-detruit-l-Office-national-des-forets-ses-agents-se-rebellent>).

C'est qu'eux aussi voudraient bien pouvoir continuer à utiliser ces belles expressions du métier, à parler encore longtemps « *trame de vieux bois* » (pour reprendre cette expression employée dans le communiqué avec une gourmandise intéressée...). N'en doutons pas, ils pensent – et nous avec eux – à tous leurs collègues qui se sont suicidés, malades des politiques de l'ONF et de l'Etat, qui se comptent par dizaines depuis une bonne vingtaine d'années et qui auraient bien voulu continuer à s'occuper avec amour et dignité de leur « trame de vieux bois »...

Le principe de réalité, c'est aussi prendre en compte les éléments suivants :

1) DES CHIFFRES A FAIRE PLEURER. Pour un massif de **4381,02 ha*** (4509,91 ha géographiquement parlant, mais à considérer pour la gestion sylvicole hors hippodrome de Mespras, prairie, arboretum et îlots de sénescence), un total de **6,26 ha d'îlot de sénescence*** (où on laisse en principe les arbres aller jusqu'à leur terme sans intervention – hors gestion, mais comparaison néanmoins très pertinente aux 4381,02 ha en gestion, car superficie *boisée*, contrairement à hippodrome, prairie et arboretum – dans le communiqué : 10 ha) et un total de **18,47 ha d'îlots de vieillissement*** (dans le communiqué : 27 ha) (mais ces arbres n'ont en fait droit qu'à une vieillesse étriquée de 270 ans maximum).

Ce qui fait donc en sénescence 0,1428 % du massif, et en vieillissement 0,4215 % du massif. Soit un total confondu de 24,73 ha à peine supérieur à un demi-pourcent du massif – 0,5644 %* précisément !

* chiffres repris du document officiel d'Aménagement du massif pour la période 2008-2027 (assorti de son arrêté officiel de 2010) (superficies légèrement réévaluées depuis lors, en 2017 ? Pas facile d'avoir les données...)

Les derniers chiffres officiels du recensement (2013-2019), connus fin 2021, s'établissent comme suit, sans oublier que, depuis lors, les nouveaux habitants n'ont cessé d'affluer à un rythme soutenu sur la métropole et la L-A. :

Nantes : 318 808 hab.

Nantes Métropole : 664 504 hab.

Loire-Atlantique : 1 429 272 hab. pour une superficie de 6880 km², soit 688 000 ha.

Communes du massif ou limitrophes du massif : 28 794 hab. (Blain 9954 / Le Gâvre 1821 / Plessé 5266 / Conquereuil 1095 / Vay 2051 / Guéméné-Penfao 5233 / Guenrouët 3374).

L'on comprend aisément que si l'on rapporte les 24,73 ha de « vieux bois » (37 ha selon le communiqué, ce qui ne change absolument rien au constat) de ce massif de 4381,02 hectares exploités, aux 688 000 ha du département, aussi bien qu'aux nombres d'habitants susmentionnés (sans même ajouter le moindre visiteur extérieur au département), l'on arrive à un ratio surface/habitant absolument insignifiant et ridicule dans tous les cas de figure.

Même **l'ensemble de la forêt ne pèse que 0,6367 % de la superficie du département**, ce qui est déjà bien peu pour une population avide de nature, de grand air, de promenades et de randonnées, qui souhaite jouir d'une vraie forêt et non d'une plantation entrecoupée sur de vastes étendues par une espèce de savane où règne l'envahissante molinie bleue (et ne pas avoir à accomplir des prouesses ou compter sur une probabilité digne des jeux de hasard pour voir la queue ou les cors d'un cerf...).

L'on pourrait d'ailleurs s'attendre, compte tenu de la relative pauvreté de la Bretagne et plus généralement de l'Ouest de la France en bois et forêts, notamment domaniales, que l'ONF s'y montrerait moins exigeant sur le plan de l'exploitation par rapport à des régions (Est, etc.) nettement mieux dotées. Mais il n'en est rien et la forêt du Gâvre doit payer son lourd

tribut. L'on célèbre la biodiversité et l'accueil du public, mais c'est bien l'exploitation de la forêt qui prime.

2) UN PATRIMOINE A PRÉSERVER... EXPLOITER. S'agissant de la « *futaie patrimoniale* » des Châtelons (une miraculeuse superficie d'« *environ 8 hectares à elle seule* »), le constat soigneusement opéré par nos soins fin décembre 2021 (27/12) porte le décompte à (déjà !) **127 arbres abattus** pour une opération débutée le 24 novembre pour une durée de deux mois, là où le communiqué donne un chiffre prévu d'« **environ 86 tiges** ». Le mot « environ » prend ici plus que tout son sens...

Gageons que le fait que (à la date du constat) 65 troncs gisaient le long du chemin jouxtant l'arboretum et 62 du côté de l'allée de la Roberdais ne s'explique pas uniquement par les nécessités du chantier, mais aussi, un peu, beaucoup, par la volonté d'atténuer visuellement, autant que faire se peut, l'ampleur réelle de ladite coupe sanitaire et l'effet de masse qui s'en suit.

Ces coupes visent à « *sécuriser notamment le sentier des Châtelons* », mais c'est la dernière partie de la phrase qui vend la mèche : « *et exploiter les arbres dépérissants* ». Mais encore, l'on nous dit que ces arbres montrent « *des signes de dépérissement* ». Autant de précautions oratoires pour le cas où le recensement effectué se révélerait imparfait et erroné (bien sûr dans le sens d'un nombre supérieur d'arbres devant être abattus) ou que (fort opportunément) les troncs coupés ne révéleraient finalement pas un état sanitaire aussi alarmant qu'envisagé, puisque tout cela n'est basé que sur « *des signes* ». Finalement, le terme est bien le bon : « *Ces 86 tiges vont donc être exploitées à partir du 24 novembre* ».

Voilà ainsi beaucoup de bois sain qui va pouvoir (in extremis, la maladie gagnant irrésistiblement...) être transformé en bonnes espèces sonnantes et trébuchantes, dans une parcelle où, sinon, ces bons arbres, seraient demeurés, pour assez longtemps encore, tristement hors d'atteinte. N'en doutons pas une seconde, c'est bien là que réside l'intérêt principal de toute l'opération !

Et il convient d'autant moins d'en douter qu'il est bien connu qu'en période de tempête ou de grand vent, les habitants des communes environnantes et d'ailleurs n'ont qu'une idée en tête, se précipiter en forêt, histoire d'augmenter leurs chances de se prendre une bonne branche, et que les enseignants en profitent pour montrer à leurs élèves la forêt dans tous ses états, surtout qu'il n'y a jamais aucun arrêté de pris pour interdire l'accès à la forêt par gros temps !

Que la météo soit extrême ou pas, la forêt très humide ou très sèche, les risques de chute sont des plus limités et, de toute façon, aucunement circonscrit à ce site et à ce sentier (vieux bois ou pas).

3) UNE BIODIVERSITÉ SOUMISE À LA QUADRATURE DU CERCLE. Ainsi, si l'on prend au pied de la lettre le discours déroulé au fil du communiqué, nous voilà à rêver de « *lever haut le menton pour apercevoir la cime des arbres* », « *érigés en cathédrales* » et « *rois de cette forêt* ». Et, avec Monsieur le Responsable, à rêver d'entendre « *parfaitement le chant des oiseaux* » en ce lieu où les arbres « *sont plus grands* », et où « *leur feuillage dense donne un*

éclairage tamisé ». A rêver d'explorer cette forêt arrivée à maturité où « la lumière n'atteint presque plus le sol ».

Mais il y a plus. Pour tenter de communiquer cet enthousiasme émerveillé au plus grand nombre et de séduire le visiteur, l'ONF n'a pas hésité à créer une appli ad hoc pour smartphone, tout simplement intitulée « *En forêt du Gâvre* », et qui justement « vous permet d'explorer le sentier des Chêtelons sur un peu plus de 2 km » – une appli qui demeure accessible en dépit des coupes opérées

(http://www1.onf.fr/activites_nature/++oid++5ee6/@@display_leisure.html). Il faut dire qu'ont été mobilisés pour cette promotion en ligne Anna et Gabriel, deux forestiers d'un nouveau genre, puisque virtuels et au look pour le moins... déconcertant (<http://www1.onf.fr/outils/loisirs/20171204-150804-563723/++files++/1>).

Mais voilà que ce fichu principe de réalité nous fait derechef chuter de la magnifique canopée de cette « **futaie patrimoniale** », car l'on se prend à penser qu'elle ne va pas rester bien longtemps cette *cathédrale* de la forêt du Gâvre que l'on nous vante et nous vend. Tronçais a sa célèbre futaie Colbert (désormais déclinée en Colbert 1 et Colbert 2, et qui, elle aussi, a été tourmentée...), le Gâvre a les Chêtelons. Oui, comment croire qu'en abattant la bagatelle de 127 arbres d'un coup, elle va le rester bien longtemps, a fortiori si l'on remet ça dans quelque temps (dans six ans par exemple...) en arguant du même prétexte ou d'un autre.

L'on a surtout du mal à comprendre et à croire que a) cela va vraiment aider à mieux accueillir un public qu'en réalité l'on tend plutôt, de plus en plus ouvertement, à décourager de venir et de parcourir le massif à sa guise, hormis quelques secteurs très circonscrits, tels que, évidemment, le rond-point de l'Etoile et certaines aires de stationnement, b) que cela est compatible avec une biodiversité que l'on défend et promeut à tout bout de champ.

Aux prises avec une impossible quadrature du cercle qui lui fait pondre des slogans tels que – il fallait oser ! – « **Produire plus de bois, tout en préservant mieux la biodiversité** » (dans un document de 2012 intitulé « La gestion durable des domaniales ») ou ici « **LA FORÊT NOUS PROTÈGE... Ensemble, protégeons-là !** », **l'ONF voudrait faire accroire qu'en éliminant 127 arbres, la faune et la flore forestières s'en trouveront plus riches et plus épanouies**, qu'il y aura plus de pics (noir, mar, cendré...), de rapaces, de chauves-souris, etc. Tout le monde sait que **plus on laissera les arbres vieillir et périr à leur rythme, les fûts et le bois morts au sol, et plus l'on trouvera de biomasse et de biodiversité diversifiée et préservée.**

4) DU PRINCIPE DE NATURALITE APPLIQUE A LA GESTION FORESTIERE. A ce stade, le mieux est encore de nous tourner vers cette très officielle et scientifique « **Etude télémétrique sur le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) en Forêt Domaniale du Gâvre (44) en juillet 2012** »

(https://gmb.bzh/wpcontent/uploads/2019/08/2015_Bilan_radiopistage2012_Gavre_GMB.pdf), réalisée par le très aguerri et respectable Groupement mammologique breton, une association régulièrement sollicitée par les administrations – tout particulièrement justement par l'ONF pour le suivi des remarquables populations de chauves-souris en forêt du Gâvre, notamment sous les ponts et dans les « quais de munitions », curieux vestiges de la Deuxième Guerre Mondiale. En l'occurrence, cette étude a été menée pour le compte de

la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) des Pays de la Loire (avec le concours de l'ONF qui entend être très investie dans la préservation des chauves-souris, lesquelles sont, il est vrai, très discrètes et surtout point herbivores, à l'inverse de ces cervidés censément toujours prêts à vous saccager les jeunes peuplements...).

Nous nous contenterons de citer in extenso la partie relative aux perspectives de conservation (en fin d'étude, pp. 27-28 du PDF) :

« Perspectives de conservation

L'ensemble des arbres-gîtes identifiés a été marqué pour conservation avec les agents de l'ONF. Ces arbres seront maintenus sur pied le plus longtemps possible et jusqu'à l'abattage des derniers semenciers promis à la vente. Cette étude est une première étape dans la prise en compte du Murin de Bechstein dans la gestion forestière du massif du Gâvre.

Au-delà de la protection des arbres-gîtes identifiés lors de cette étude, de nombreuses préconisations peuvent être envisagées, issues d'un document rédigé par Tillon (2008), de l'Office National des Forêts, ainsi que de Dubos *et al.* (2014) :

• Mise en place du principe de naturalité dans la gestion sylvicole sur des surfaces les plus importantes possible, notamment par :

- l'augmentation du temps de révolution, c'est à dire de l'âge de coupe des parcelles ;
- l'augmentation des parcelles en feuillus, favoriser des îlots de naturalité et maintenir le bois mort au sol (à raison de 25m³/ha) ;
- le maintien des arbres fendus et arbres à trous de pics (à raison de 7 à 10 arbres gîtes potentiels/ha) ;
- définir des zones avec des surfaces de 3ha minimum d'un seul tenant sur lesquelles les arbres dépérissants ou morts (à désigner) seraient maintenus ;
- la gestion de la forêt en favorisant une structuration verticale complexe des peuplements ;
- Favoriser la régénération naturelle, limitant le travail du sol ;
- Maintien d'une strate arbustive et intermédiaire pour 15 à 30% de la surface des peuplements en feuillus.

• Gérer la forêt par petites parcelles. En effet, la stratégie d'utilisation de l'espace (fidélité extrême et transmission mère-fille des terrains de chasse) de *M. bechsteinii* le rend particulièrement vulnérable aux modifications brutales de son environnement, comme les coupes à blanc sur des surfaces importantes. Le remplacement du territoire alimentaire ne doit pas être une chose facile pour une telle espèce. L'exploitation forestière intensive sur de larges surfaces est donc à éviter (Kerth, Wagner & König, 2001).

• Maintenir quelques arbres à cavités entre les îlots pour favoriser les connexions ;

• Interdire l'usage des pesticides en forêt (Glyphosate sur molinie notamment). Dans le massif du Gâvre, aucun pesticide n'a été utilisé depuis au moins 4 années (*com. pers.* M. Ricordel) ;

• Protéger les gîtes de regroupement automnaux (à l'heure actuelle, aucun site n'a été mis en évidence sur le Massif) ;

• Gérer la forêt à proximité de l'entrée des cavités d'hibernation pour favoriser l'installation de feuillus ;

- Maintenir des corridors boisés structurés entre les zones de gîtes connus (fragmentation intra-forestière rédhibitoire pour le succès reproducteur de l'espèce) ;
- Protéger intégralement tous les arbres à cavités sur un rayon de 1,5km autour de ces zones connues de gîtes, de sites de regroupements automnaux et d'hivernation ; »

L'on voit combien cette coupe sanitaire des Châtelons, et plus généralement la gestion de la forêt en futaie régulière et avec un nombre très symbolique d'îlots-alibis de « vieux bois » est un non-sens écologique, parfaitement contre-productif en termes de biodiversité, allant à l'encontre de ce qui est préconisé par les meilleures sources.

Pour le cas où d'aucuns garderaient encore quelques traces de scepticisme à l'égard de ce triste constat, l'on ajoutera utilement les quelques passages suivants puisés dans la très officielle « **Évaluation stratégique environnementale (ESE) du Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) de la région Pays de la Loire** » (https://www.paysdelaloire.fr/sites/default/files/2020-07/ese_prfb_pays-de-la-loire_170720.pdf), une étude (de 310 pages tout de même) datée de février 2020 et réalisée par l'important bureau d'études Oréade-Brèche pour le compte de la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt des Pays de la Loire (dépendant du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt).

Que nous est-il dit dans cette étude de directement pertinent pour la forêt du Gâvre, s'agissant spécifiquement des « **Enjeux et/ou objectifs de conservation formulés dans le DocOb [Document d'Objectifs] (principaux enjeux forestiers)** » ?

« **Préserver les oiseaux :**

- **Adapter les périodes d'intervention**
- **Augmenter l'âge d'exploitabilité des peuplements forestiers**

Préserver les habitats d'espèces :

- **Préserver les bois vieillissants (maintien vieux bois, bois mort, présence de cavités)**
- **Préserver les peuplements pluri-stratifiés**

Maintenir ou améliorer l'offre en habitat d'espèce :

- **Augmenter la surface de vieux peuplements**
- **Diversifier les essences dans les peuplements »**

Mentionnons également les espèces d'oiseaux les plus concernées par la ZPS (zone de protection spéciale), tel qu'indiqué dans ce même document pour la forêt du Gâvre au « **Tableau 53. Principales ZPS à forts enjeux « espèces** » » (source : INPN, DocOb des sites Natura 2000) :

Engoulevent d'Europe, Cigogne noire, Busard Saint-Martin, Pic mar, Pic noir, Alouette lulu, Milan noir, Bondrée apivore, Pic cendré, Bécasse des bois, Fauvette pitchou.

Ajoutons même, pour les lecteurs disposés à se confronter quelques instants au « langage » de la gestion forestière, le point **5.3.1 Choix en réponse aux attentes du PNFB** (p. 206) :

« Bien qu'il s'agisse d'une demande explicite du PNFB de localiser les massifs où auront lieu les **prélèvements supplémentaires**, le PRFB affirme qu'une « analyse par massifs sera cependant très difficile [pour la Région Pays de la Loire], puisqu'il n'existe pas de massifs en tant que tels distinguables à

l'échelle de la région du fait :

- **du faible taux de boisement régional,**
- **de la dispersion des surfaces forestières, même si elles ne sont pas réparties de manière homogène entre département ou sylvo-éco-régions,**
- **d'un taux de boisement qui reste faible pour la sylvo-éco-région la plus boisée : 21% pour le Baugeois-Maine (source IGN),**
- **d'une absence de continuité forestière dans les secteurs les plus boisés, la forêt y étant toujours imbriquée avec des zones agricoles (la précédente sylvo-éco-région en est un bon exemple)**
- **que les plus grandes forêts (le Gâvre, Mervent, Bercé, etc.) sont souvent isolées et d'extension limitée : elles ne pèsent pas de manière significative sur la mobilisation régionale, même si elles peuvent présenter des produits de qualité supérieure à la moyenne régionale.**

Il n'est de ce fait pas possible d'identifier actuellement de manière pertinente ou précise des massifs de production distincts. Pour autant, les résultats de l'étude ressources [qui sera menée dans le cadre de l'action 1.1.E.], en identifiant les types de peuplements qui contribueront le plus à cette mobilisation supplémentaire et en les croisant avec leur localisation préférentielle ou majoritaire, seront analysés en vue de définir ou affiner la répartition géographique de cette mobilisation supplémentaire ».

Ainsi, aucun découpage par massif ou autre approche territoriale n'a été prévu à ce stade. Il est important de noter que cette échelle de travail ne permet pas de définir les actions ni d'identifier leurs incidences potentielles à un niveau plus fin notamment à l'échelle du massif ou de la forêt. C'est pourquoi un certain nombre d'objectifs assignés par le PNFB n'ont pas été définis directement dans le PRFB, et seront traités dans le cadre de la mise en œuvre des actions du PRFB. Cela concerne en particulier :

- la localisation des massifs et des forêts où auront lieu les prélèvements supplémentaires, et le niveau exact de la hausse de récolte attendue : si le PRFB affirme que l'objectif de 240 000 m³ supplémentaires assigné par le PNFB paraît largement atteignable, un travail préalable reste à conduire pour pouvoir préciser le chiffre objectif. Le PRFB précise que ce chiffre doit découler de manière claire des nécessités liées à une gestion sylvicole durable par l'identification des peuplements nécessitant d'être renouvelés, voire transformés (adaptation aux stations et/ou au changement climatique), de ceux nécessitant d'être décapitalisés (en schéma régulier comme irrégulier), ... Cette approche doit permettre de répondre aux exigences minimales du PNFB (localisation des prélèvements en BO, BI et BE ; quantité ; types peuplement ; besoins des industriels ; etc.). Le volume objectif, qui reste donc à fixer, résultera de cette analyse en lien avec les actions liées à la dynamisation de la sylviculture (1.1.A ; 1.1.B et 1.1.C), et à l'identification des peuplements nécessitant un renouvellement (1.1.D et 1.2.B), mais aussi aux besoins inhérents à la préservation des habitats naturels (réseau Natura 2000 notamment) et des continuités écologiques (îlots de vieillissement et de sénescence). Il s'agira donc de mener une véritable « étude ressources » (action 1.1.E), liée à une gestion sylvicole multifonctionnelle prenant en compte les enjeux environnementaux. Cette action est une priorité et devra être réalisée le plus tôt possible. »

Pour conclure

A écouter l'ONF, il faudrait donc admettre comme pertinent et d'une logique imparable son raisonnement selon lequel le fait d'abattre dans une parcelle sénescence d'une forêt domaniale au moins 127 arbres ne peut que favoriser la biodiversité forestière et satisfaire l'envie et le besoin du grand public de se promener dans une forêt digne de ce nom. Et qu'en conséquence ce serait faire montre d'un bien mauvais esprit que de vouloir considérer tout cet exercice de communication (pardon, ce communiqué de presse annonçant une coupe sanitaire décidée en responsabilité et parfaitement justifiée) comme relevant d'une certaine hypocrisie, pour ne pas dire d'une hypocrisie certaine, et d'arguer que cela revient à prétendre pouvoir faire, en quelque sorte, tout et son contraire...

Et peu importe, alors, que ce fameux « vieux bois » soit, à bien des égards, tout aussi intéressant pour la biodiversité en position couchée qu'en position debout ! Et que, même malades ou morts, ces arbres, qu'ils soient encore fièrement dressés ou étendus au sol,

participent et contribuent à la vie de la forêt. Quand bien même ils se retrouveraient amputés de grosses branches ou d'une portion de tronc, ils peuvent souvent demeurer vivants longtemps encore. D'autant que l'évidence est que, en l'occurrence, une petite minorité seulement des arbres abattus peuvent être considérés comme réellement « malades ». Et que, de toute façon, lorsqu'il s'agit d'arbres anciens, a fortiori remarquables (certains pouvant même d'ailleurs être classés, comme à Tronçais), auxquels l'on tient vraiment, l'on doit se donner les moyens de prolonger leur existence, plutôt que de les couper sans autre forme de procès.

Ce qui est certain, c'est que les personnels de l'ONF – aussi désenchantés que peuvent l'être par ailleurs bien des ingénieurs écologues et autres spécialistes de l'environnement travaillant dans des bureaux d'études chargés des études d'impact environnemental obligatoires en cas de projets d'aménagement – études souvent menées dans des conditions « non optimales » et débouchant sur des conclusions un tantinet biaisées pour satisfaire aux desseins des administrations et grandes entreprises clientes –, les personnels, donc, ne se laissent pas/plus avoir par ce monde merveilleux de Oui-Oui que l'ONF tend à dépendre invariablement dans ses bilans patrimoniaux des forêts domaniales et, plus encore, dans ses rapports annuels. A l'ONF, forestiers de terrain ou spécialistes de la faune et de la flore ne s'en laissent plus compter et savent à quoi s'en tenir.

L'on ne serait mieux dire, hélas, que cet employé de l'ONF cité dans l'article du journal Le Monde publié le 01/12/21, à l'occasion de la manifestation du 25/11/22 (fichier AFG : https://2f9add3f-ac5c-4220-8b49-e5e19dcc674b.filesusr.com/ugd/90758d_f17af5dbf833456eb11bd9136129e5de.pdf) :

«... Contraint de réaliser ces coupes comme d'assurer les expérimentations sur les nouvelles espèces, le forestier remet en cause les solutions apportées par l'ONF. Selon lui, ces coupes rases sont une **« catastrophe écologique »**. **« On détruit la vie biologique du sol, car on enlève tout le couvert végétal qui le protège, l'exposant à la lumière, aux froids intenses comme aux fortes chaleurs, ce qui pose un grave problème pour la santé de la forêt à venir. »** La politique de l'ONF pour préserver la forêt et assurer sa régénération en prenant en compte les nouveaux impératifs climatiques et les menaces sanitaires ne serait pas à la hauteur de l'enjeu, estiment ainsi les syndicats de personnels.

Casse-tête sur le terrain

La multifonctionnalité de la forêt, mise en avant par les autorités, devient un casse-tête sur le terrain. **« Il faut assurer la protection des écosystèmes, conseiller les communes, permettre l'accessibilité des forêts et l'accueil du public, faire la police de l'environnement, surveiller les coupes... Mais, dans les faits, tout est mis sur la production de bois au détriment des autres missions »**, proteste le forestier. »

Pour un ONF qui vante à tout bout de champ (de forêt !) sa « **gestion durable** », tout cela est pour le moins calamiteux.

Concluons par ces quelques passages d'un ouvrage de Jacky Boutonnet, Tronçais, la forêt aux abois (publié aux Editions du Chemin de Ronde, 160 p., illustré des belles photos de forêt de l'auteur), qui apparaissent fort à propos.

« ... Ecarter les massifs domaniaux de l'actuelle frénésie productive, motivée par une logique économique plus que discutable, satisferait l'ensemble de la collectivité. Ces 11 % de la surface boisée nationale doivent être un exemple de sagesse où les conditions financières n'ont plus lieu d'imposer leurs diktats. Cet objectif prioritaire ne relève point de l'utopie, puisqu'outre-Rhin nos voisins allemands y sont parvenus. »

« Les considérations comptables, financières et productives des forêts d'Etat doivent désormais céder le pas sur les aspects écologiques, scientifiques, récréatifs, en un mot, sociologiques. Cela n'interdit pas l'exploitation des forêts, mais relègue cet aspect au second plan. Et en définitive, on s'apercevra un jour que l'économie forestière ne s'en porte pas plus mal... »

« Excepté les phantasmes de la caste dirigeante, convaincue des bienfaits de son idéologie économique, la principale raison qui contraint l'Office National des Forêts à surexploiter notre patrimoine collectif est d'ordre financier. Condamné à s'autofinancer, le reste de ce qui fut un service public n'a plus le choix. Au train où vont les choses, les menaces de privatisation se rapprochent. Mais ce serait là une très grave décision lourde de conséquences... La notion de compétition appliquée aux forêts est pourtant un non-sens. Et seul l'Etat possède les moyens de garantir une trésorerie stable à un pareil service. L'Office National des Forêts, héritier de l'ancienne administration des Eaux et Forêts, doit rester un service public. Si le financement d'une véritable gestion patrimoniale pose problème, les gouvernements doivent en assurer le surcoût. »

Ces lignes datent de 1995...



Oui-Oui

Dernières nouvelles ! Un autre loup a été repéré en forêt du Gâvre, rôdant autour du Parcours de Santé...